

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
Séance du 09 Octobre 2018	
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Titulaires Présents : 32 Suppléants Présents : 1 Absents : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 190/2018	L'an deux mille dix-huit , le neuf octobre à vingt heures , le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes de Minzier, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD Date de convocation : 03 Octobre 2018 Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD. Suppléants : Grégoire LAFEVERGES représenté par Serge JOURNAL Pouvoirs : Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL, Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET. Absents : Corinne GUISEPPIN, Pascal COULLOUX. Monsieur Bernard CHASSOT est désigné secrétaire de séance

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Convention de mise à disposition de locaux administratifs par la commune de Seyssel (74)

Vu - l'arrêté de fusion ref.

PREF/DRCL/BCLB-2016-091 en date du 13/12/2016 intégrant la CC du Pays de Seyssel dans la nouvelle Communauté de Communes Usse et Rhône au 1.01.2017,

- les statuts de la CC Usse et Rhône indiquant que le siège de cette nouvelle structure est fixé en Mairie de Seyssel 74910
- la convention initiale signée entre la Commune de Seyssel 74 et la CC du Pays de Seyssel en date du 02/04/2003 et ses avenants
- l'avenant en date du 7/02/2017 prenant en compte les modifications statutaires de l'ex CCPS

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser la convention existante avec l'ex CC Pays de Seyssel de mise à disposition de locaux administratifs pour le siège de cette ancienne structure.

Le président donne lecture du projet liant la CCUR et la Mairie de Seyssel afin d'héberger le siège de la CCUR et certains de ses services administratifs

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

AUTORISE Le président à signer le document tel que présenté en annexe.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.